



Nous, Maire de la Ville de Dijon

Objet – Tarifs de la Direction des Sports à compter du 1^{er} janvier 2026

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et suivants ;
- la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2024 portant délégation de pouvoirs au maire à l'effet d'accomplir certains actes de gestion en vue d'en accélérer l'exécution ;
- la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2025 portant fixation de divers tarifs à compter du 1^{er} février 2025 ;
- l'arrêté municipal du 28 janvier 2025 portant modification des tarifs de la Direction des Sports à compter du 1^{er} février 2025.

CONSIDÉRANT

- que, par délibération du 27 janvier 2025, le Conseil Municipal a fixé divers tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} février 2025 ;
- que, par arrêté municipal du 28 janvier 2025, les tarifs voté le 27 janvier 2025 ont été modifiés avec effet au 1^{er} février 2025 ;
- qu'il est souhaité de revaloriser certains tarifs municipaux afin de tenir compte de l'inflation entre 2025 et 2026 ;
- que ces évolutions de tarifs n'excèdent pas la limite de 20 % fixée par le Conseil Municipal dans les délégations de pouvoirs qu'il a accordé à Madame la Maire ;

ARRÊTONS

Article 1^{er} - Les tarifs appliqués pour la mise à disposition et l'utilisation du matériel et des installations et activités sportives de la ville de Dijon sont modifiés comme suit :

Désignation	Tarifs	Complément d'assiette du tarif
<i>L'ensemble des tarifs de la Direction des Sports ci-dessous sont applicables sauf disposition contraire ayant fait l'objet d'une convention spécifique</i>	/	/
DISPOSITIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS ET MATÉRIELS SPORTIFS MUNICIPAUX CI-DESSOUS		
Associations dijonnaises affiliées à une fédération sportive (hors organisation d'activités développées à des fins privatives et commerciales). Cette gratuité ne couvre pas les tarifs ci-dessous comprenant un coût d'encadrement des activités pour lesquels le coût horaire moyen des agents encadrants sera facturé.	0,00 €	/
Madame la Maire est autorisée à délivrer, ponctuellement, aux associations dijonnaises ou coopératives scolaires du territoire municipal qui en font la demande pour la tenue de leurs manifestations et événements participants à la cohésion sociale, des entrées gratuites aux piscines municipales, à la patinoire et/ou au skate-park.	0,00 €	/
Établissements d'enseignement primaire situés sur le territoire dijonnais (sur les créneaux horaires qui leur sont réservés et hors organisation d'activités développées à des fins privatives et commerciales)	0,00 €	/
Accueil de loisirs sans hébergement dijonnais gérés en régie par la Ville de Dijon	0,00 €	/

PALAIS DES SPORTS (tarifs HT)		
Location grande salle (forfait 6h00 comprenant nettoyage aire de jeu et les fluides)	1 463,00 €	+6% des recettes brutes
<i>L'ensemble des tarifs de mise à disposition de matériel du Palais des Sports ci-dessous et issus des précédentes délibérations et arrêtés sont applicables (sauf disposition contraire ayant fait l'objet d'une convention spécifique) selon les modalités prévues par la délibération "Harmonisation des tarifs du matériel mis à disposition des tiers" du 27 juin 2022 (référéncée VD20220627_11)</i>		
Sono partielle (grande salle)	287,10 €	/
Sono totale (grande salle)	572,10 €	/
Poursuite – rampe d'éclairage	157,10 €	/
Écran de projection sur pied mobile	23,90 €	/
Fléchage (par salle)	13,00 €	/
Plate-forme gradin	11,90 €	/
Podium 0,18 spécifique salle de réunion	4,50 €	/
Projecteurs 2000 w herses	66,60 €	/
Vidéoprojecteur de salle	47,10 €	/
Rideaux (grande salle)	137,60 €	/
Tables rondes bois pour 8 personnes (tarif créé par délibération du 27/01/25)	4,00 €	/
Plateaux ronds en bois pour 8 personnes (prix à ajouter au tarif "table ronde diamètre 145" des affaires générales) (tarif créé par délibération du 27/01/25)	1,20 €	/
Plateaux ronds en bois pour 10 personnes (prix à ajouter au tarif "table ronde diamètre 145" des affaires générales) (tarif créé par délibération du 27/01/25)	2,20 €	/
Tables réunion sur roulette (tarif créé par délibération du 27/01/25)	12,60 €	/
Dalle tactile avec caméra (tarif créé par délibération du 27/01/25)	202,20 €	/
Micros HF (tarif créé par délibération du 27/01/25)	15,20 €	/
Micro filaire (tarif créé par délibération du 27/01/25)	10,10 €	/
Table de massage (tarif créé par délibération du 27/01/25)	15,20 €	/
Paperboard (tarif créé par délibération du 27/01/25)	15,20 €	/
Porte manteaux (tarif créé par délibération du 27/01/25)	15,20 €	/
GYMNASES - STADES - BOULODROME COUVERT - VÉLODROME		
Établissements publics et administrations intervenant dans le secteur de la santé (hôpitaux,...), de la sécurité (gendarmerie, police) et des secours (services départementaux d'incendie et de secours) situés sur le territoire dijonnais (hors organisation d'activités développées à des fins privatives et commerciales)	0,00 €	/
Indemnité pour non restitution badge d'accès informatisé (l'unité)	8,00 €	/
Gymnase et salle de sport coût à l'heure fluides inclus	35,00 €	/
Stade et terrain de sport coût à l'heure fluides inclus	17,50 €	/
Boulodrome : Compétitions sportives et autres manifestations (par tranche de 4 heures)	433,40 €	+8% des recettes brutes
Stades : Vestiaire (l'unité) Forfait par tranche de 4 heures	46,60 €	/
Eclairage par heure	69,30 €	/
Aménagement d'aires de jeu pour la Pétanque par terrain et par jour d'utilisation	92,00 €	/
Aménagement d'aires de jeu pour Sport Boules par terrain et par jour d'utilisation	180,70 €	/
Collèges publics et privés - Installations couvertes	10,95 €	/
Collèges publics et privés - Installations de plein air	7,30 €	/
Lycées publics et privés - Installations couvertes et de plein air	9,28 €	/
RING DE BOXE (tarifs HT)		
Associations et Établissements non Dijonnais	682,50 €	/
PISCINES DES GRÉSILLES ET DE LA FONTAINE D'OUÏCHE		
Acquisition d'un badge d'accès (hors abonnements Dij'eau annuels et trimestriels gérés par le centre de facturation unique) et indemnité pour perte de clés, de bracelet, de badge.	5,90 €	/

Enfants de moins de 6 ans	0,00 €	/
Échanges scolaires : Élèves d'une classe accueillis ponctuellement dans le cadre d'échanges (en séance publique) après accord délivré au Chef d'établissement scolaire qui les accueille	0,00 €	/
Titulaires du RSA, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi	0,00 €	/
Entrée plein tarif (18 ans et plus)	3,80 €	/
Carte de 12 entrées plein tarif	38,00 €	/
Entrée tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants)	2,00 €	/
Carte de 12 entrées tarif réduit	20,00 €	/
Carte abonnement trimestriel plein tarif	45,00 €	/
Carte abonnement trimestriel tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants)	22,50 €	/
Bonnets de bain	2,50 €	/
Collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur (sur les créneaux horaires réservés aux scolaires) dijonnais, accueil de loisirs sans hébergement non géré en régie par la Ville de Dijon (accueillis en dehors des heures d'ouverture au public, durant les vacances scolaires) et autres groupes dijonnais (armée, associations, groupes accueillis en dehors des heures d'ouverture au public) la ligne d'eau de 25 m par heure et le demi petit bassin par heure	6,40 €	/
Autres groupes non dijonnais (groupes accueillis en dehors des heures d'ouverture au public) la ligne d'eau de 25 m par heure et le demi petit bassin par heure (tarif créé par délibération du 27/01/25)	12,80 €	/
Location en cas de manifestations aquatiques à entrée payante autres utilisateurs	246,00 €	/
Location d'un aquabike (entrée non comprise)	6,40 €	/
Tarif d'une activité Dij'eau pour les titulaires d'un badge d'entrée (abonnement annuel ou trimestriel, carte de 12 entrées) et pour les adhérents du CAS	6,40 €	/
Dij'eau à l'unité adulte (entrée + activité)	10,30 €	/
Dij'eau - à l'unité réduit pour Titulaires du RSA, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi sur justificatif (entrée + activité)	6,90 €	/
PATINOIRE		
Acquisition d'un badge d'accès (hors abonnements Dij'eau annuels et trimestriels gérés par le centre de facturation unique) et indemnité pour perte de clés, de bracelet, de badge	5,90 €	/
Enfants de moins de 6 ans sans patin (hors forfait découverte et tarifs promo)	0,00 €	/
Échanges scolaires : Élèves d'une classe accueillis ponctuellement dans le cadre d'échanges après accord délivré au Chef d'établissement scolaire qui les accueille	0,00 €	/
Entrée plein tarif avec patins	8,00 €	/
Entrée tarif réduit avec patins (- de 18 ans et étudiants)	6,30 €	/
Entrée tarif réduit avec patins (titulaires du RSA, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi)	3,10 €	/
Entrée simple sans patins	4,80 €	/
Entrée simple tarif réduit sans patins	3,10 €	/
Location de patins standards	3,20 €	/
Location de patins hors standard	6,40 €	/
Intervention sur patins	7,00 €	/
Carte de 6 entrées plein tarif	24,00 €	/
Carte 6 entrées tarif réduit (- de 18 ans, étudiants, titulaires du RSA, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi)	15,50 €	/
Accompagnateurs non patineurs d'enfants en bas âge et parents d'enfant participant aux activités d'initiation au patinage organisées par la Ville de Dijon	0,00 €	/
Carte de 6 locations de patins	16,00 €	/
Découverte de la glace réservée aux particuliers tous les matins en période de vacances scolaires, forfait individuel comportant l'entrée et les patins	4,30 €	/
Entrée en cas de « piste réduite », forfait individuel comportant l'entrée et les patins	4,30 €	/
Patinez en famille, tous les dimanches, forfait individuel comportant l'entrée et les patins	4,30 €	/
Anniversaire (jusqu'à 16 ans et sur réservation) réservé au récipiendaire et ses accompagnants ou tout autre événement promotionnel décidé par la Ville de Dijon, forfait individuel comportant l'entrée et les patins.	4,30 €	/
Séance en nocturne, particuliers tous les jeudis de 20h45 à 23h15, forfait individuel comportant l'entrée et les patins.	6,30 €	/
Établissements d'enseignement primaire extérieurs à Dijon (entrée et patins) sur créneaux réservés	3,10 €	/

Collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur de Dijon par élève les après-midi du lundi au vendredi	3,10 €	/
Établissements dijonnais en charge de l'accueil de personnes en situation de handicap dont Instituts médicoéducatifs (IME) : forfait individuel, entrée et patins	3,10 €	/
Accompagnateur pour les autres groupes dijonnais et établissements dijonnais en charge de l'accueil de personnes en situation de handicap dont Instituts médicoéducatifs (IME) : forfait individuel, entrée et patins	0,00 €	/
Autres groupes : forfait individuel, entrée et patins	6,30 €	/
Pistes de glace à l'heure	176,80 €	+ 10 % des recettes brutes
Activité pour les établissements scolaires (écoles primaires non dijonnaises, collèges et lycées dijonnais et non dijonnais) d'au moins 10 élèves (entrée et matériel compris le temps de l'activité; entrées des enseignants et accompagnateurs comprises) encadrée par un éducateur sportif (sur créneau réservé selon la disponibilité des agents et le planning de l'établissement) - Tarif par séance de 2 heures et par élève (tarif créé par délibération du 27/01/25)	7,00 €	/
Activité pour les autres groupes dijonnais d'au moins 10 personnes (entrée et matériel compris le temps de l'activité) encadrée par un éducateur sportif (sur créneau réservé selon la disponibilité des agents et le planning de l'établissement) - Tarif par séance de 2 heures et par personne (tarif créé par délibération du 27/01/25)	7,00 €	/
Activité pour les autres groupes non-dijonnais d'au moins 10 personnes (entrée et matériel compris le temps de l'activité) encadrée par un éducateur sportif (sur créneau réservé selon la disponibilité des agents et le planning de l'établissement) - Tarif par séance de 2 heures et par personne (tarif créé par délibération du 27/01/25)	10,00 €	/
Mise à disposition de matériel pédagogique (déambulateur réservé au moins de 10 ans, casques), les dimanches sur la grande piste (ou lors d'animations ponctuelles) et exclusivement sur la petite piste les autres jours	0,00 €	/
Spectacles professionnels (forfait 12h00 – 24h00) (en cas d'annulation d'une réservation à moins de 5 jours du spectacle, mise en recouvrement de 20% du tarif sauf en cas d'annulation pour des raisons de force majeure)	2 845,00 €	/
SKATE PARC COUVERT		
Acquisition d'un badge d'accès (hors abonnements Dij'eau annuels et trimestriels gérés par le centre de facturation unique) et indemnité pour perte de clés, de bracelet, de badge	5,90 €	/
Enfants de moins de 6 ans	0,00 €	/
Échanges scolaires : Élèves d'une classe accueillis ponctuellement dans le cadre d'échanges après accord délivré au Chef d'établissement scolaire qui les accueille	0,00 €	/
Entrée plein tarif	5,50 €	/
Entrée tarif réduit (- de 18 ans, étudiants)	2,60 €	/
Location de rollers	3,70 €	/
Location de casque	1,30 €	/
Location de la protection complète (casque, protège poignets, coudières, genouillères)	1,90 €	/
Entrée tarif réduit (titulaires du RSA, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi) entrée, set de protection complète et rollers	2,60 €	/
Carte 12 entrées	15,00 €	/
Abonnement semestriel libre accès Individuel	28,50 €	/
Carte de 12 locations de rollers	37,00 €	/
Fête du roller, et autres opérations exceptionnelles organisées dans le cadre de la promotion du roller et du skateboard (entrée + location de rollers + location de la protection complète)	3,40 €	/
Prêt de rollers avec protection complète aux écoles de roller des associations dijonnaises	0,00 €	/
Collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur de Dijon, sur les créneaux qui leur sont réservés par élève: Entrée	1,10 €	/
Collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur de Dijon, sur les créneaux qui leur sont réservés par élève : Location de rollers	1,40 €	/
Collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur de Dijon, sur les créneaux qui leur sont réservés par élève : Location de casque	0,50 €	/
Collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur de Dijon, sur les créneaux qui leur sont réservés par élève : Location de la protection complète	0,80 €	/
Groupes dijonnais : Etablissements en charge de l'accueil de personnes en situation de handicap dont Instituts médicoéducatifs (IME), Forfait par personne (entrée, location de rollers avec protection complète et casier)	2,60 €	/
Groupes dijonnais :Accueils de loisirs sans hébergement non gérés en régie par la Ville de Dijon - Forfait par personne (entrée, location de rollers avec protection complète et casier)	4,00 €	/
Groupes non dijonnais : Dans le cadre de séances « Découverte du roller ». Forfait par personne (entrée, location de rollers avec protection complète et casier)	4,00 €	/
Activité pour les établissements scolaires (écoles primaires non dijonnaises, collèges et lycées dijonnais et non dijonnais) d'au moins 10 élèves (entrée et matériel compris le temps de l'activité; entrées des enseignants et accompagnateurs comprises) encadrée par un éducateur sportif (sur créneau réservé selon la disponibilité des agents et le planning de l'établissement) - Tarif par séance de 2 heures et par élève. (tarif créé par délibération du 27/01/25)	7,00 €	/
Activité pour les autres groupes dijonnais d'au moins 10 personnes (entrée et matériel compris le temps de l'activité) encadrée par un éducateur sportif (sur créneau réservé selon la disponibilité des agents et le planning de l'établissement) - Tarif par séance de 2 heures et par personne. (tarif créé par délibération du 27/01/25)	7,00 €	/

Activité pour les autres groupes non-dijonnais d'au moins 10 personnes (entrée et matériel compris le temps de l'activité) encadrée par un éducateur sportif (sur créneau réservé selon la disponibilité des agents et le planning de l'établissement) - Tarif par séance de 2 heures et par personne. (tarif créé par délibération du 27/01/25)	10,00 €	/
Aire d'évolution <u>par heure</u>	134,00 €	+ 10% des recettes brutes
LAC KIR - BASE NAUTIQUE ET DES SPORTS DE NATURE		
Pour tous les tarifs de la base nautique et des sports de nature et du lac Kir ci-dessous faisant apparaître une durée (heure, séance, journée,...) toute période commencée est due en totalité :		
Activité individuelle (matériel compris) encadrée par les agents de la base nautique (selon la disponibilité des agents et le planning de la base) - Tarif par heure et par personne.	15,00 €	/
Activité de groupe d'au moins 5 personnes (matériel compris) encadrée par les agents de la base nautique (selon la disponibilité des agents et le planning de la base) - Tarif par séance de deux heures et par personne.	9,00 €	/
Établissement d'enseignement, collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur (sur les créneaux horaires qui leur sont réservés; matériel compris) - Tarif par séance de deux heures et par personne.	3,00 €	/
Location du matériel nécessaire à la pratique (pack) en dehors des activités encadrées listées ci-dessus - Tarif par heure et par personne.	10,00 €	/
Location de couloirs ou lignes d'eau sur le plan d'eau en dehors des activités encadrées listées ci-dessus (selon la disponibilité et le planning de la base) - Tarif par heure.	6,00 €	/
Location du système de départ pour canoë/kayak en dehors des activités encadrées listées ci-dessus (selon la disponibilité et le planning de la base) - Tarif pour trois heures.	30,00 €	/
Location d'un terrain de kayak polo en dehors des activités encadrées listées ci-dessus (selon la disponibilité et le planning de la base) - Tarif par heure.	10,00 €	/
Location d'un bateau moteur (carburant compris sous réserve de présentation du permis correspondant en cours de validité) uniquement dans le cadre de l'encadrement de la pratique des sports nautiques, de la surveillance/sécurité des activités sur le plan d'eau et/ou pour les opérations d'entretien et autres interventions techniques sur le plan d'eau - Tarif par heure.	10,00 €	/
Salle de musculation (uniquement pour les associations sportives et institutionnels autorisés par la Ville) - Tarif par heure.	35,00 €	/
Base nautique dans sa totalité (bâtiments et extérieurs) - Forfait pour une période de 12 heures - Prestations et matériels en sus.	2 500,00 €	/
Salle de vie dans sa totalité (168 m²) - Forfait pour une période d' une heure fluide inclus.	100,00 €	/
Salle de vie pour 124 m² - Forfait pour une période d' une heure fluide inclus.	75,00 €	/
Salle de vie pour 44 m² - Forfait pour une période d' une heure fluide inclus.	30,00 €	/
Salle de vie dans sa totalité (168 m²) - Forfait pour une période d' une journée fluide inclus.	800,00 €	/
Salle de vie pour 124 m² - Forfait pour une période d' une journée fluide inclus.	600,00 €	/
Salle de vie pour 44 m² - Forfait pour une période d' une journée fluide inclus.	240,00 €	/
Mobilier de plage (transats, "bains de soleils", parasols) dans le cadre de l'opération Dijon Plage pour une journée maximum et par personne.	1,00 €	/

Article 2 - Le présent arrêté est applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et le cas échéant de sa transmission au représentant de l'État, conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le tribunal administratif peut-être saisi d'un recours déposé via l'application "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera remise à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et à Monsieur le trésorier-payeur du Service de Gestion Comptable de Dijon métropole, chargés respectivement d'en assurer l'exécution.



Fait à Dijon, en l'Hôtel de Ville,

Le

23 DEC. 2025

N. Koenders

La Maire

Nathalie KOENDERS